Résolutions des associations membres

Point à l'ordre du jour: **Point 11-A**

Proposée par : **Association mcgillienne des professeur.e.s de droit (AMPD)**

Appuyée par : **Association mcgillienne des professeur.eure.aire.s d'éducation (AMPE), Association mcgilloise des professeur.e.s de la faculté des arts (AMPFA), Association mcgilloise des professeurs.e.s de l'école d'éducation permanente (AMPEEP), Syndicat général des professeures et professeurs de l'Université de Montréal (SGPPUM), Syndicat des professeures et professeurs de l'Université de Sherbrooke (SPPUS), et le Syndicat des professeurs et professeures de l'Université Laval (SPUL)**

RÉSOLUTION D'URGENCE– Appui de l'ACPPU à la mobilisation du 29 novembre et opposition au projet de loi 3 du gouvernement du Québec

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec multiplie depuis plusieurs mois les mesures législatives ayant pour effet d'affaiblir l'état de droit, de restreindre l'accès aux recours judiciaires et de fragiliser les contre-pouvoirs nécessaires au bon fonctionnement d'une démocratie ;

ATTENDU QUE le Barreau du Québec a publiquement exprimé, le 13 novembre 2025, son inquiétude face à une érosion de l'état de droit, soulignant que plusieurs projets de loi récents limitent significativement la capacité des organisations — dont les syndicats — à faire valoir leurs droits devant les tribunaux ou sur la place publique ;

ATTENDU QUE le projet de loi 3, sous prétexte de transparence, impose aux syndicats québécois une série d'obligations administratives lourdes, redondantes et inutiles, qui entravent leur capacité à défendre leurs membres, à contester des décisions gouvernementales injustes et à jouer pleinement leur rôle de contre-pouvoir ;

ATTENDU QUE ce même projet de loi limite l'usage des cotisations syndicales pour toute action sociale, politique ou juridique, mettant à risque la possibilité pour les syndicats de professeur·es du Québec de contester des lois portant notamment atteinte à la liberté académique ou à la gouvernance des universités ;

ATTENDU QUE ces attaques s'inscrivent dans une tendance plus large d'affaiblissement des voix critiques au Québec, notamment après le projet de loi 89 sur le droit de grève et d'autres initiatives restreignant la parole citoyenne et syndicale.

IL EST DONC RESOLU QUE l'assemblée du Conseil de l'ACPPU:

1. Exprime son ferme appui aux revendications portées dans le cadre de la mobilisation du 29 novembre 2025, notamment en défense de l'état de droit et du caractère fondamental des contre-pouvoirs dans toute démocratie.

2. Dénonce le projet de loi 3 du gouvernement du Québec en raison de ses impacts néfastes sur la démocratie syndicale, la représentation collective et la capacité des syndicats — dont les syndicats de professeur·es et de bibliothécaires d'université — à défendre leurs membres.

3. Demande au gouvernement du Québec de retirer ou d'amender substantiellement le projet de loi 3, afin d'éliminer les dispositions qui contraignent les droits d'association, d'expression et de contestation juridique des syndicats.

4. S'engage à soutenir publiquement et activement la communauté professorale québécoise dans ses démarches visant à préserver la démocratie syndicale et les contre-pouvoirs essentiels à la vitalité de la vie universitaire.

5. Mandate le comité exécutif de l'ACPPU pour communiquer cette position au gouvernement du Québec, aux médias nationaux et aux autres partenaires syndicaux et universitaires canadiens.